

S.A.G.E LACS MEDOCAINS

TENDANCES & SCENARIOS



SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Décembre 2005



Arès, Brach, Carcans, Hourtin, Lacanau, Lanton, Le Porge, Lège-Cap Ferret,
Le Temple, St Laurent Médoc, Ste Hélène, Salaunes, Saumos.

Sommaire

Sommaire

Table des figures

Méthodologie

1^{ère} partie : Tendances

1.	Tendances démographiques	6
1.1.	Population permanente.....	6
a.	Evolution de la population de 1990 à 2005	6
b.	Prospective démographique pour les 10 ans à venir	11
c.	Les projets d'aménagements "permanents"	12
d.	Les limites au développement	12
1.2.	Population saisonnière.....	13
a.	Evolution générale de la demande touristique	13
b.	Projets d'aménagements touristiques.....	14
c.	Prospective touristique 2015	14
1.3.	Synthèse.....	17
2.	Tendances des usages : activités professionnelles et loisirs	19
2.1.	La Forêt	19
a.	Sylviculture actuelle	19
b.	Reconstitution forestière.....	19
c.	Limite forestière sur les rives des lacs.....	20
2.2.	L'agriculture.....	21
a.	Evolution passée.....	21
b.	Projets agricoles	22
2.3.	Les entreprises.....	22
2.4.	Les activités touristiques	22
2.5.	Les activités nautiques.....	24
2.6.	La chasse	26
2.7.	La pêche	27

2^{ème} partie : Scénarios

page 28

Tables des figures

Carte 1 : Evolution de la population permanente.....	10
Carte 2 : Comparatif population permanente et saisonnière	16
Carte 3 : Projets et évolution future du bassin versant.....	18
Tab. 1 : Evolution de la population permanente	8
Tab. 2 : Enquête communale sur les perspectives de population permanente 2015.....	12
Tab. 3 : Facteur de croissance entre la population permanente et la population saisonnière.....	13
Tab. 4 : Population saisonnière 2004 et prospective 2015.....	14
Tab. 5 : Enquête communale sur la prospective touristique.....	15
Graph 1 : Evolution de la population permanente et prospective	9
Graph 2 : Recensement Général Agricole 1988 et 2000 – Chambre d'agriculture 33	21
Graph 3 : Flux automobile sur la D6 en direction de Lacanau.....	23
Graph 4 : Evolution du nombre de chasseurs.....	26
Graph 5 : Evolution du nombre de pêcheurs sur les lacs.	27

Méthodologie

"Tendances et Scénarios" correspond à la 3^{ème} phase d'élaboration du SAGE.

Définitions (Larousse)

Tendance : orientation particulière de quelque chose.

Extrapolation : prolongation des données à partir de données fragmentaires.

Prospectives : science portant sur l'évolution future de la société et visant par l'étude des diverses causalités en jeu, à favoriser la prise en compte de l'avenir dans les décisions du présent.

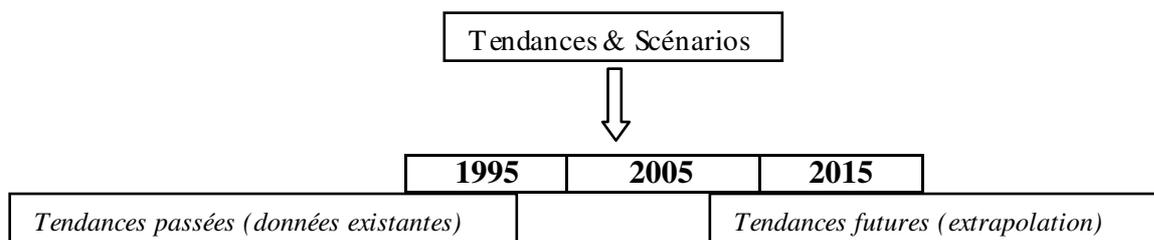
I- Les tendances

Quelles sont les évolutions passées et futures du bassin versant des lacs médocains?

Quelles sont les pressions humaines permanentes ou saisonnières ?

Comment ont évolué les loisirs (chasse, pêche, baignade, nautisme) ou les activités professionnelles (agriculture, sylviculture, entreprises diverses) ?

Les évolutions sont prises en compte au maximum 10 ans avant et 10 ans après l'année d'élaboration de cette phase.



Les tendances futures ont été récoltées à partir des discussions et des enquêtes menées auprès des communes et des usagers de la Commission Locale de l'Eau.

II- Les scénarios intègrent les tendances et les programmes (action, étude) en cours ou envisageables. Les scénarios analysent les objectifs et les enjeux recherchés, les conséquences et les risques sur les milieux et les usages, les impacts écologiques et socio-économiques.

2 types de scénarios :

- Le scénario tendanciel répond à la question "que se passera t-il à terme si rien est fait ?".
- Les scénarios contrastés envisagent plusieurs évolutions de la situation.

Rappel important :

Il est rappelé que le SAGE Lacs Médocains comme annoncé dans l'Etat des Lieux ne traite pas de l'usage Eau Potable. L'eau utilisée pour la production d'eau potable est prélevée dans les nappes souterraines profondes (Oligocène et Eocène) qui sont concernées par le SAGE Nappes Profondes de Gironde.

Le SAGE Nappes Profondes mentionne que "la zone littorale n'est pas une zone déficitaire en ressource".

Carte générale du bassin versant



1^{ère} PARTIE : LES TENDANCES

1. TENDANCES DEMOGRAPHIQUES

!!! Les très petites superficies des communes de St Laurent Médoc et de Lanton en bordure du bassin versant ne possèdent pas habitations. Ces deux communes ne sont pas prises en compte dans l'analyse démographique du bassin versant, les données sont mentionnées à titre informatif.

1.1. POPULATION PERMANENTE

La population permanente est la population vivant à l'année dans la commune.

⇒ **Les évolutions de la population permanente des communes du bassin versant sont mentionnées dans le tableau page 8 et dans le graphique page 9.**

On peut classer les communes selon 3 catégories en fonction du nombre d'habitants :

- Petites communes de 0 à 1000 habitants : Brach, Le Temple, Salaunes, Saumos.
- Moyenne commune de 1000 – 2000 habitants : Le Porge.
- Grandes communes supérieures ou égales à 2000 habitants : Carcans, Hourtin, Lacanau, Ste Hélène, Lège Cap-Ferret, Arès.

a. Evolution de la population de 1990 à 2005

□ Les recensements démographiques

Des recensements de la population ont été effectués en 1982, 1990 et 1999.

Suite à la réforme du recensement français, des recensements non officialisés à ce jour ont eu lieu en 2004 pour Lanton et en 2005 pour Arès, Carcans, Hourtin et Le Temple ainsi qu'un recensement complémentaire à Lacanau, Le Porge et Ste Hélène.

Les taux de variation exprimés en pourcentage compris entre deux recensements ne sont pas forcément significatifs car une population peut croître d'une année sur l'autre, mais ils permettent dans une même période de comparer entre elles, l'évolution démographique des communes.

□ **L'évolution de 1990 à 1999** de la population permanente est très hétérogène dans les communes du bassin versant :

- Lacanau connaît la plus forte croissance (+30,6%), suivi de Brach (+25%) et de Le Porge (+22,5%).
- Les communes de Hourtin, Le Temple, Lège Cap-Ferret et Ste Hélène ont une progression moyenne (de +10 à +15%).
- Carcans s'est peu développé entre 1990-1999 (+3,2%) et se développe plus fortement après.
- Salaunes et Saumos n'ont pratiquement pas d'évolution démographique.

□ **L'évolution de 1999 à 2004 ou 2005** est également hétérogène entre les communes. Le phénomène est en général contraire à l'évolution 1990-1999 :

- Brach est la commune qui se développe fortement (+34,9%).
- Ste Hélène et Carcans se développe beaucoup plus que précédemment (+23,9% et +28,9%).
- Arès et Hourtin ont un taux de croissance plus bas que précédemment (+7 et +6%).
- Lacanau et Le Porge ont une croissance à peu près constante (\approx +30 et 25%).
- Le Temple ne connaît aucune variation.
- Les autres communes n'ont pas eu de dernier recensement.

POPULATION PERMANENTE									
COMMUNES	1982	Taux de variation 1982 - 1990 (8 ans)	1990	Taux de variation 1990 - 1999 (9 ans)	1999	Taux de variation 1999 - 2005 (6 ans)	2004 ou 2005 ⁽²⁾	Taux de variation 2005-2015 (10 ans)	2015 ⁽³⁾
ARES	3 051	28,2%	3 911	19,7%	4 680	6,8%	5 000	30,0%	6 500
BRACH	161	16,8%	188	25,0%	235	34,9%	317	183,9%	900
CARCANS	1 242	21,0%	1 503	3,2%	1 551	28,9%	2 000	25,0%	2 500
HOURTIN	2 048	1,2%	2 072	12,2%	2 324	5,8%	2 458	42,4%	3 500
LACANAU	1 961	22,6%	2 405	30,6%	3 142	29,9%	4 082	22,5%	5 000
LE PORGE	1 100	11,8%	1 230	22,5%	1 507	25,5%	1 891	85,1%	3 500
LE TEMPLE	467	-7,7%	431	15,5%	498	0,2%	499	4,2%	520
LEGE CAP-FERRET	4 981	11,7%	5 564	13,4%	6 307				7 307
SAINTE HELENE	1 436	12,0%	1 608	10,4%	1 776	23,9%	2 201	15,9%	2 550
SALAUNES	579	-3,1%	561	1,8%	571				1 200
SAUMOS	296	16,9%	346	-2,0%	339				440
BASSIN VERSANT	17 322	14,4%	19 819	15,7%	22 930				33 917
Lanton ⁽¹⁾	2 535	47,3%	3 734	32,9%	4 962	13,3%			5 621
Saint Laurent Médoc ⁽¹⁾	2 896	15,3%	3 338	0,8%	3 366				

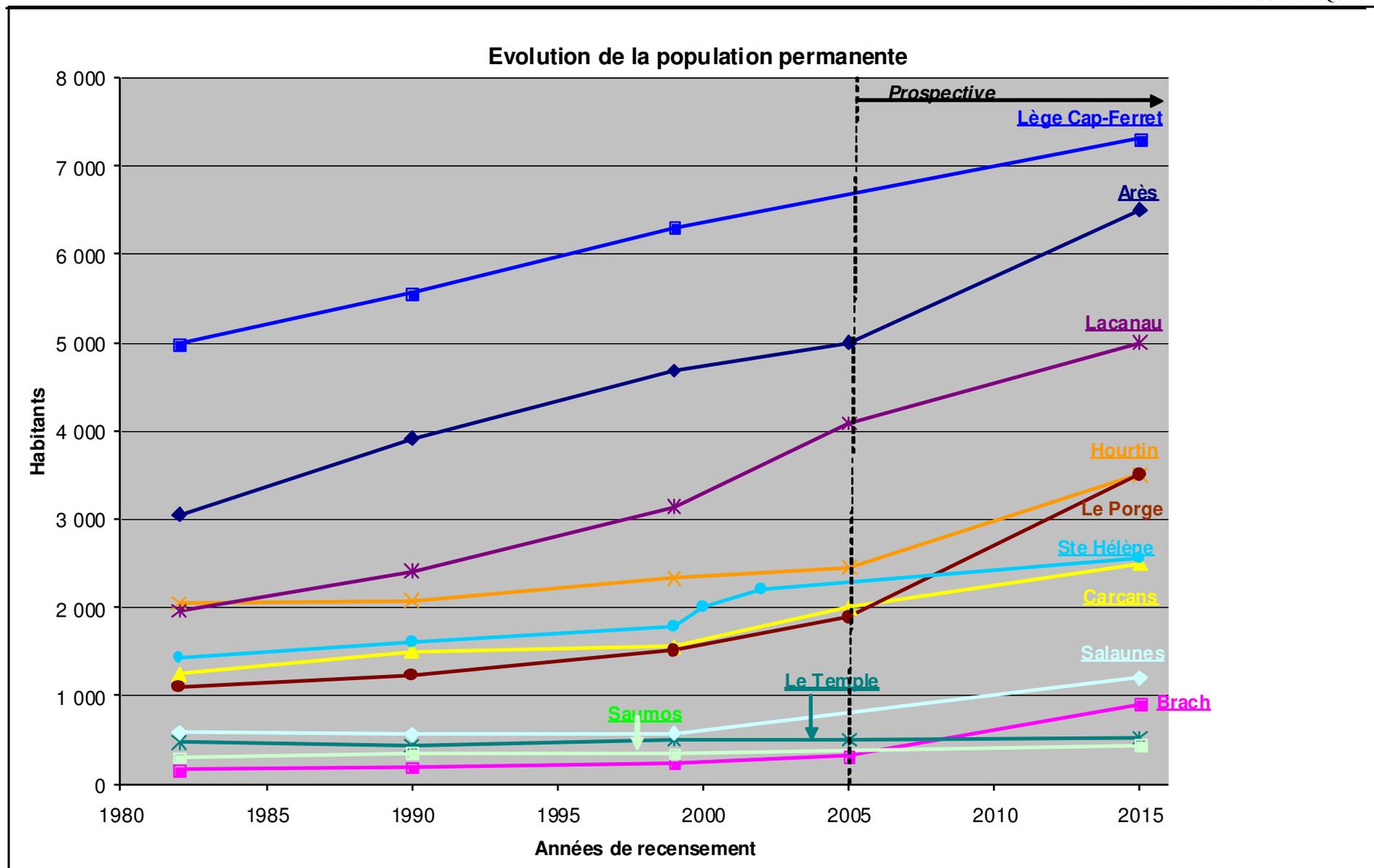
Source : population permanente sans doubles comptes. INSEE, communes

(1) Communes non concernées car très peu représentées dans le bassin versant des lacs médocains.

(2) Recensement provisoire (pr Ste Hélène année 2002)

(3) Population 2015 estimée par les communes

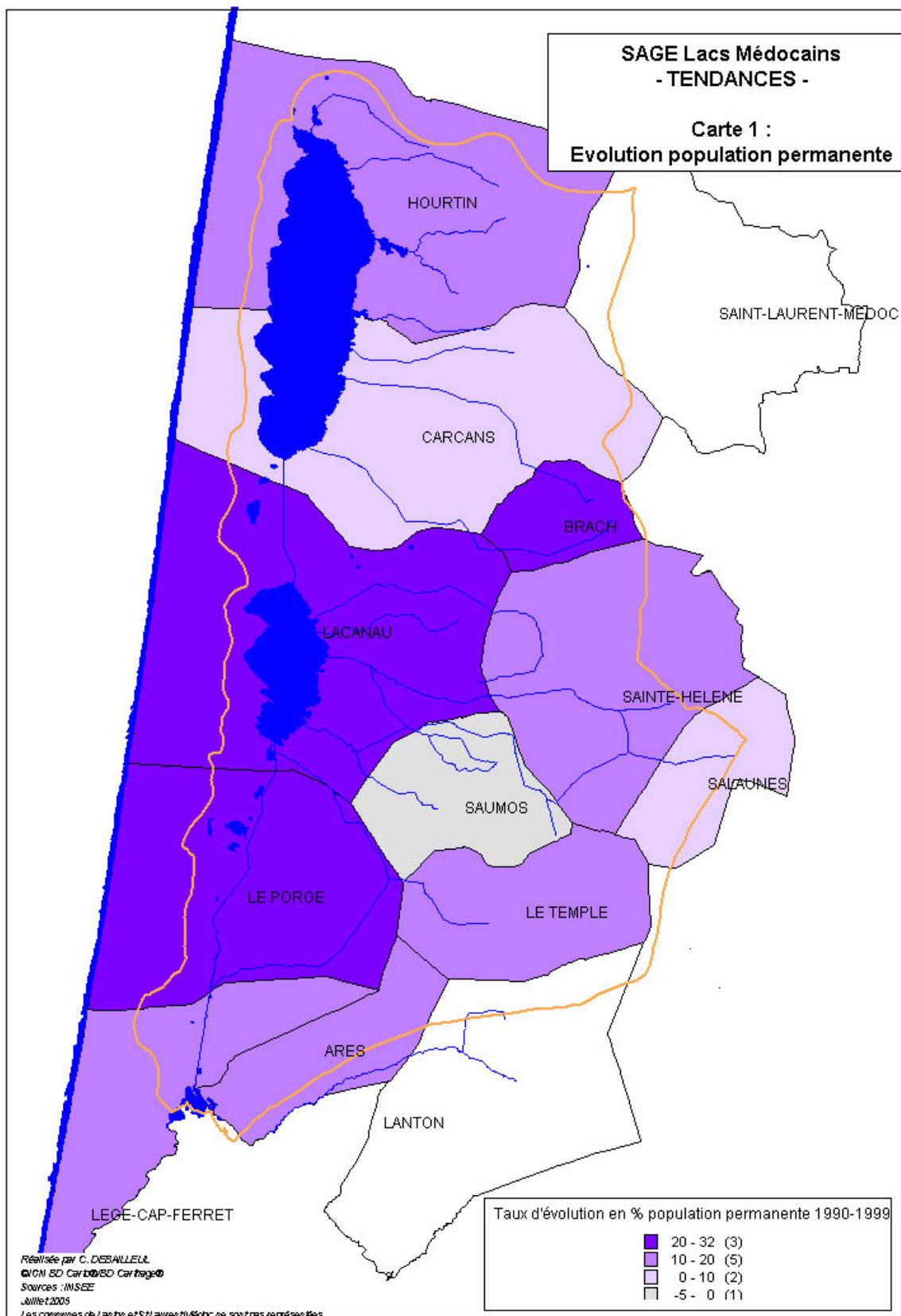
Tab. 1 : Evolution de la population permanente



Graph 1 : Evolution de la population permanente et prospective

Source : INSEE, communes. La prospective 2015 a été évaluée par les communes.

Carte 1 : Evolution de la population permanente



9

b. Prospective démographique pour les 10 ans à venir

L'objectif est d'évaluer, dans la mesure du possible, la population permanente dans les 10 ans à venir (prospective 2015). Cette donnée est collectée suite à une enquête auprès des communes. Certaines communes ont pu l'évaluer d'autre non.

L'accroissement de la population permanente est lié à un **facteur direct qui est la capacité d'accueil** de la commune, c'est-à-dire la création de logements, la vente de terrains, les zones restantes encore constructibles (déterminées dans les PLU¹) mais aussi la ressource en eau potable et les capacités des systèmes d'assainissement.

Les commentaires issus de l'enquête auprès des communes sont rassemblés dans le tableau ci-dessous :

Communes (dernier recensement)	Prospective population 2015 (population supplémentaire)	Capacité d'accueil permanent	Remarques
Arès 5 000 hab	+ 1 500 – 1 800 habitants	Nouvelle capacité d'accueil prévue au PLU - zones U (zone urbaine) = 1,8 ha -> 14 logements - zones I AU (zone à urbaniser) = 60,2 ha -> 474 logements	Forte évolution de la population en résidence principale de 1995 à 2000. Souhait d'une évolution limitée à 1,5% par an.
Brach 317 hab	+ 500 à 600 habitants	Beaucoup de vente de terrain de particuliers suite à la tempête.	Demande en augmentation suite à la saturation des communes voisines : Ste Hélène, Castelnau, Salaunes.
Carcans 2 000 hab	+ 500 habitants	Extension maîtrisée du bourg.	
Hourtin 2 458 hab	+ 1 042 habitants. Tend vers une stagnation. Le projet sur le site du CFM ² devrait engendrer une population permanente estimée à 360 personnes.	La majorité des zones INA (lotissement) sont loties ou des projets sont en cours. Il reste quelques terrains constructibles.	La fermeture du CFM a entraîné la perte de 958 habitants entre septembre 1999 et juin 2000.
Lacanau 4 082 hab	Légère croissance qui tend vers une stagnation.		
Lanton	La surface communale incluse dans le bassin versant ne possède pas d'habitation.		
Le Porge 1 891 hab	+ 1 600 habitants Continue à s'accroître fortement.	650 ha constructible.	Demande en augmentation suite à la saturation de Lège. Réserve en eau potable suffisante. Augmentation de la station d'épuration. Beaucoup de vente de terrain.
Le Temple 499 hab	+ 500 – 600 habitants	Le PLU est terminé. Développement limité par rapport à l'assainissement autonome.	Evolution importante durant les 3 prochaines années et stagnation pour les 7 suivantes.
Lège Cap-Ferret 6 307 hab	+ 1 000 habitants Population qui tend à se stabiliser.		Population vieillissante.

¹ PLU : Plans Locaux d'Urbanisme

² CFM : Centre de Formation Maritime

Communes (dernier recensement)	Prospective population 2015 (population supplémentaire)	Capacité d'accueil permanent	Remarques
Salaunes 571 hab	+ 630 habitants	Plusieurs lots de lotissement réalisés (13), en cours de réalisation (25) et en projet (22).	Commune péri urbaine soumise à une très forte demande en matière de terrain à bâtir, de locatif et d'accession à la propriété.
Saumos 339 hab	+ 100 habitants	Développement limité par rapport à l'assainissement autonome.	Stabilité de la commune. Souhait d'intégrer les habitants à la vie communale.
St Laurent	La surface communale incluse dans le bassin versant ne possède pas d'habitation.		
Ste Hélène 1 776 hab	Croissance qui continue sur les 2 prochaines années puis stagnation si il n'y a pas de réforme du PLU.	Plus de terrain à bâtir à ce jour.	

Tab. 2 : Enquête communale sur les prospectives de population permanente 2015

Source : Données issues des enquêtes communales dans le cadre du SAGE – juin 2005

c. Les projets d'aménagements "permanents"

Création d'une résidence pour personnes âgées dans l'ancien centre médico-social au Moutchic (Lacanau)

Source : Etat des Lieux du SCOT³ – Communautés Des Communes des lacs médocains

Sur 18 ha, le projet a pour objet :

- Hébergement de personnes dans le cadre de soins médicalisées (personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer).
- Rénovation des bâtiments existants.
- Maisons de 100 m² pour accueillir en location les familles des résidents ou du personnel.

Ce projet est actuellement suspendu car il est à l'étude par rapport aux contraintes environnementales.

d. Les limites au développement

La réglementation (loi littoral, sites classés, sites inscrits, espaces naturels sensibles, réserves naturelles, sites Natura 2000 -> cf doc. Etat des lieux) protègent ou limitent les aménagements autour des lacs, des marais et à l'intérieur des terres mais d'autres outils se mettent en place comme les PPRIF.

Les Plans de Prévention des Risques Naturels d'Incendies de Forêt

Les Plans de Prévention des Risques Naturels d'Incendies de Forêt (PPRIF) sont des outils à vocation d'utilité publique qui permettent de prendre en compte le risque feu de forêt dans l'aménagement du territoire et plus particulièrement en matière d'urbanisation. Ces plans de prévention s'imposent aux PLU et aux POS⁴

Un PPRIF est en projet, sous maîtrise d'ouvrage de la DDAF, sur les communes de Lacanau, Le Porge, Le Temple et Saumos. Il sera validé d'ici fin 2005.

³ SCOT : Schéma de Cohérence Territorial

⁴ POS : Plan d'Occupation des Sols

1.2. POPULATION SAISONNIERE

Les communes du littoral ont leur population multipliée par 10 durant la période estivale.

a. Evolution générale de la demande touristique

Source : CDC lacs médocains, Comité Départemental du tourisme

- On constate une légère baisse de fréquentation estivale et une augmentation de la fréquentation de courts séjours, dès le moi de mai et la tendance à l'étalement des séjours. Ce phénomène est favorisé par les jours de réduction du temps de travail et par l'attraction des séjours à l'étranger avec des formules "tout inclus" à des prix attractifs.
- Recherche d'un environnement préservé, mais qui offre de nombreuses activités diversifiées.
- Forte demande pour l'écotourisme, la randonnée à pied, à cheval, à vélo.

COMMUNES	Population permanente (1)	Population saisonnière (2)	Facteur de croissance saisonnière
Arès	5 000	10 698	3,1
Brach	317	130	1,4
Carcans	2 000	24 121	13,1
Hourtin	2 458	16 338	7,6
Lacanau	4 082	40 745	11,0
Le Porge	1 891	8 348	5,4
Le Temple	499	26	1,1
Lege Cap Ferret	6 307	45 784	8,3
Sainte Hélène	2 201	75	1,0
Salaunes	571	15	1,0
Saumos	339	115	1,3
Bassin Versant	25 665	146 432	7

(1) donnée INSEE la plus récente

(2) source CDT 33, Capacité d'accueil saisonnière 2004

Tab. 3 : Facteur de croissance entre la population permanente et la population saisonnière

□ Proportion entre la population permanente et saisonnière

Le tableau ci-dessus ainsi que la carte page 16 montrent la proportion entre la population permanente et saisonnière dans chaque commune.

Les communes qui voient leur population fortement augmentée en période estivale sont Carcans (x 13) suivie de Lacanau (x 11).

Sainte Hélène, Salaunes, Le Temple, Saumos et Brach sont peu ou pas concernées par le tourisme.

b. Projets d'aménagements touristiques

☐ **Projet touristique : Réhabilitation du Centre de Formation Maritime de Hourtin**

Dans l'état des informations actuelles, le porteur de projet souhaite développer un projet mixte, labellisé Haute Qualité Environnementale, favorisant la rentabilité à long terme grâce à la complémentarité des activités proposées : activités liées au tourisme, à la formation, au congrès, aux loisirs, la réalisation d'un port d'environ 390 anneaux étant essentiel à ce projet. La population saisonnière sur ce site est estimée à 1 130 personnes (soit 1 000 personnes de moins que lors de l'activité du CFM).

⇒ **Un des principaux projets sur le territoire de la Communauté des Communes des lacs Médocains, avec des enjeux paysagers et environnementaux conséquents.**

c. Prospective touristique 2015

Les communes ont essayé de définir les perspectives 2015 de la population touristique. Ce n'est pas un exercice facile car il est difficile de connaître l'engouement ou non des touristes à aller vers une région particulière plutôt qu'une autre.

COMMUNES	2004 ⁽¹⁾			PROSPECTIVE sur 10 ans 2015 ⁽²⁾		
	Hébergements marchands	Résidences secondaires	Capacité d'accueil totale	Hébergements marchands	Résidences secondaires	Capacité d'accueil totale
	Nb de lits	Nb de lits	Nb de lits	Nb de lits	Nb de lits	Nb de lits
Arès	4 173	6 525	10 698	4 400	7 000	11 400
Brach	75	55	130			
Carcans	11 955	12 166	24 121			
Hourtin	8 313	8 025	16 338			17 468
La canau	12 089	28 656	40 745	15 000	35 000	50 000
Le Porge	3 718	4 630	8 348	5 000	5 000	10 000
Le Temple	8	18	26			
Lege Cap Ferret	12 628	33 156	45 784			
Sainte Hélène	0	75	75			
Salaunes	0	15	15			
Sauzos	0	115	115			
Bassin Versant	52 959	93 436	146 395			

(1) source : Comité Départemental du Tourisme CDT 33. Le Temple : donnée corrigée par la commune.

(2) source : Enquête communale juin 2005

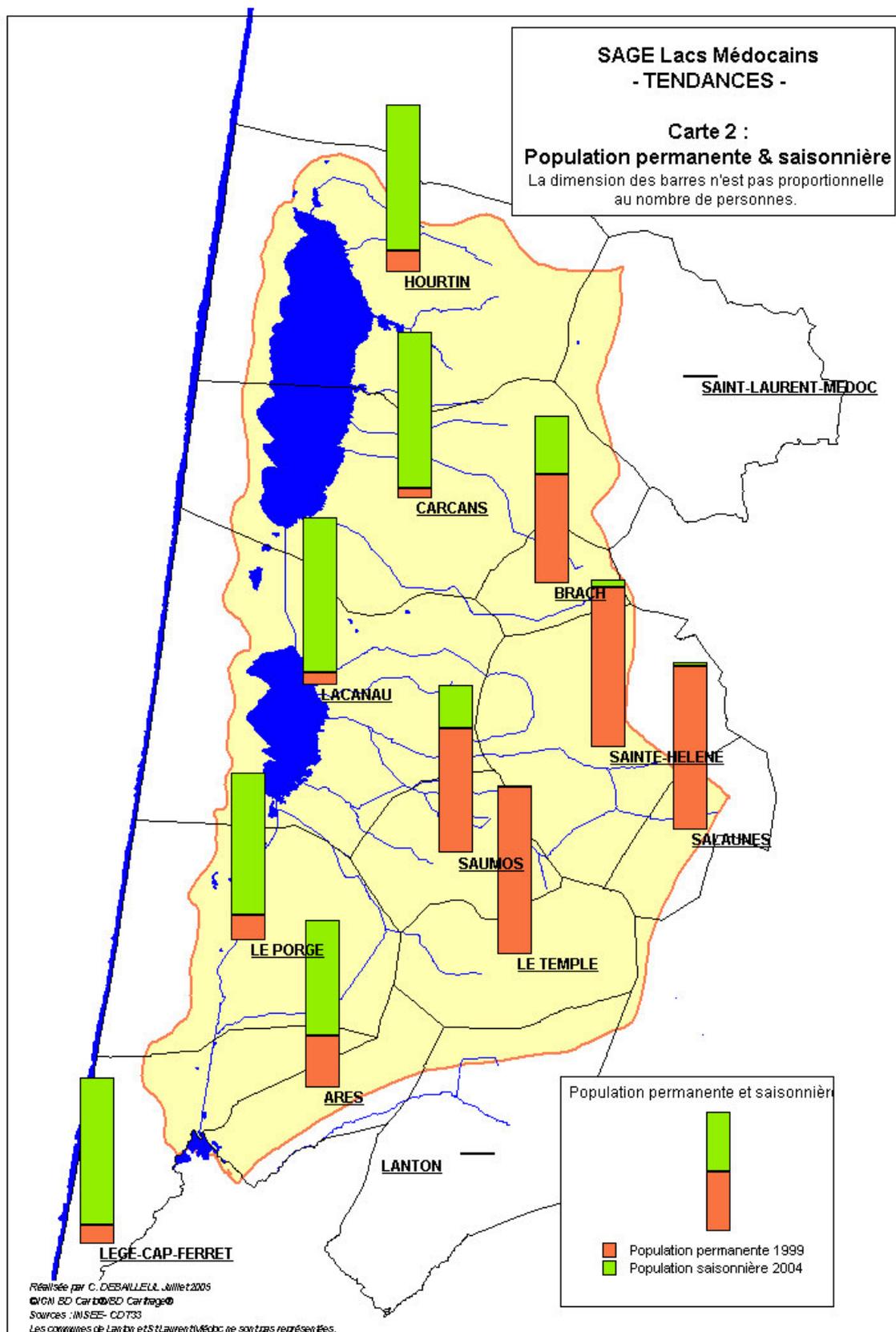
Tab. 4 : Population saisonnière 2004 et prospective 2015

Communes	Prospective population touristique 2015	Capacité d'accueil touristique	Remarques
Arès	+ 700 personnes	Pas de projet touristique à ce jour.	
Brach			
Carcans		La commune ne possède plus de fonciers aménageables dans les zones touristiques.	Pas de projet touristique d'envergure.
Hourtin	+ 1 130 personnes	Projet de réhabilitation du site du CFM (cf le détail plus haut)	
Lacanau			
Le Porge	+ 1 600 personnes	1 500 lits de plus sur 10 ans sur des nouvelles structures de type résidence vacance ou quelques résidences secondaires	
Le Temple	+ 60 personnes		Population saisonnière qui peut peut-être doublée. Le tourisme vert peut se développer.
Lège Cap-Ferret		Pas de projet touristique	
Salaunes	RAS	RAS	RAS
Saumos	Pas de développement touristique.		
Ste Hélène			Etude en cours pour l'autorisation d'aires de campings.

Tab. 5 : Enquête communale sur la prospective touristique

Source : Données issues des enquêtes communales dans le cadre du SAGE – juin 2005

Carte 2 : Comparatif population permanente et saisonnière



15

1.3. SYNTHÈSE

La population saisonnière est un critère très important pour les communes « littorales » du bassin versant, dont la population est multipliée entre 5 et 10 en période estivale.

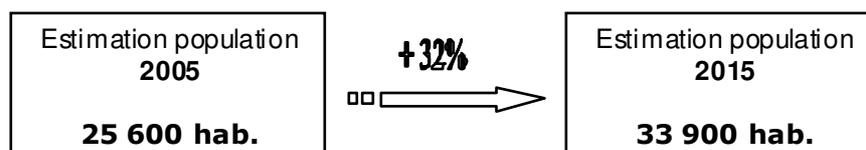
La population sédentaire, quant à elle, est un critère important pour les communes "intérieures".

Le développement d'une commune dépend des systèmes d'équipements : ressource en eau potable et système d'assainissement.

Lacanau, Carcans, Hourtin, Ste Hélène, Lège Cap-Ferret, Arès, Le Temple continueront à se développer avec atteinte d'un seuil rapidement.

Brach, Le Porge, Salaunes et Saumos ont encore un grand potentiel de développement.

La population permanente du bassin versant est estimée en 2015 à 33 917 habitants. Soit une augmentation de 32% environ entre 2005 et 2015.

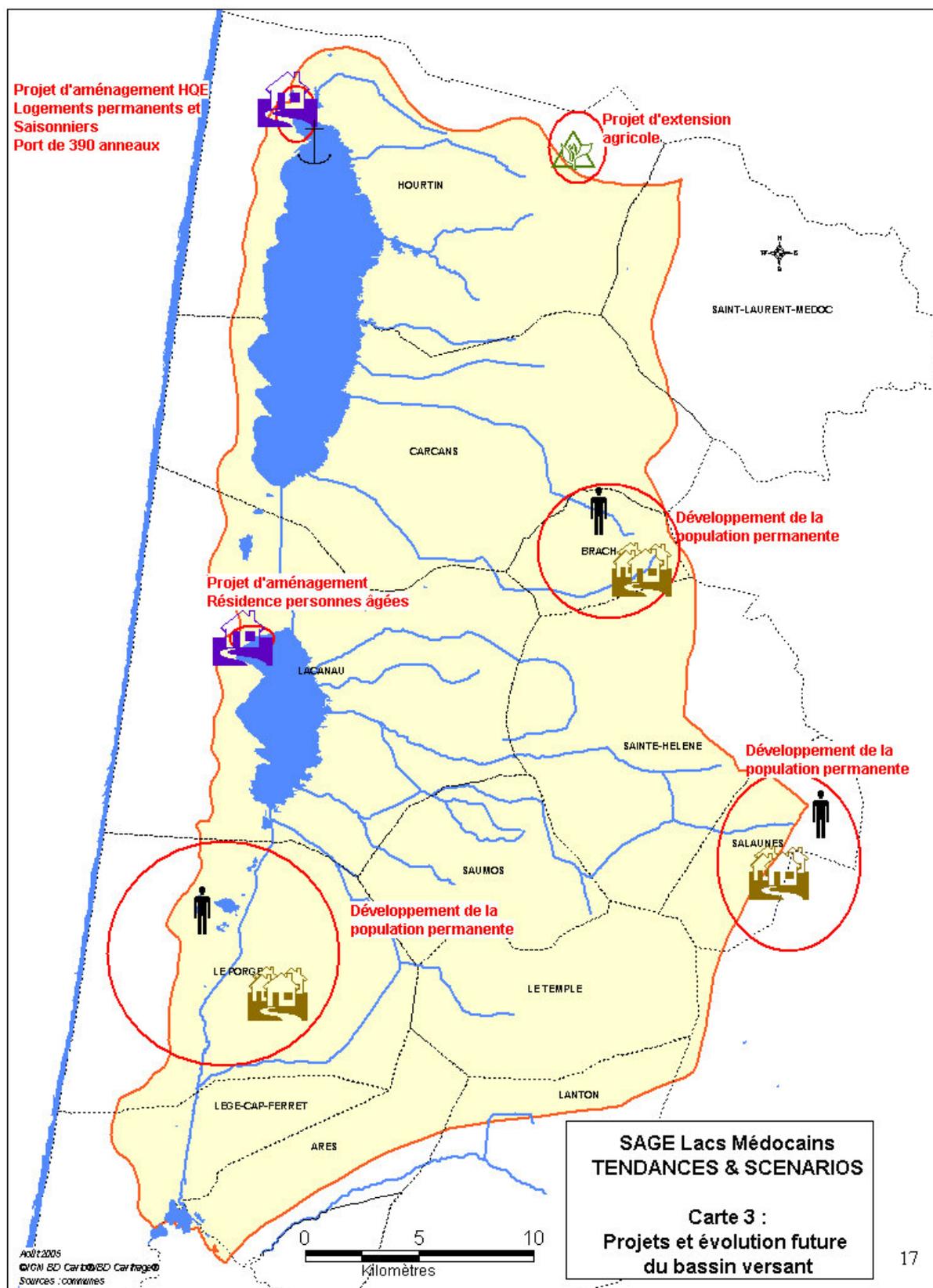


Un projet à vocation touristique et médical est en attente sur le site de l'ancien Centre Médico-Social du Moutchic à Lacanau.

Un seul grand projet touristique (port, logements et services) concerne la rive nord du lac de Carcans-Hourtin.

La fréquentation saisonnière et les usages associés à la saison touristique représentent la pression essentielle sur les lacs et les milieux associés.

Carte 3 : Projets et évolution future du bassin versant



2. TENDANCES DES USAGES : ACTIVITES PROFESSIONNELLES ET LOISIRS

2.1. LA FORET

a. Sylviculture actuelle

La culture du pin maritime est l'activité dominante du bassin versant.

Les petites exploitations agricoles ont progressivement disparu : les parcours⁵ ont été boisés par la forêt de pin maritime, les terres de cultures abandonnées (situées essentiellement près des bourgs et hameaux) ont été, par régénération naturelle, colonisées par les feuillus épars ou présents dans les haies.

La productivité du pin s'est initialement améliorée grâce aux progrès en matière de fertilisation, de travail du sol et d'entretien des peuplements portant la production de 4 à 10 m³/ha/an. Dans les années 30, il fallait à peu près 60 à 70 ans pour qu'un pin atteigne l'âge et la dimension d'exploitabilité. En 1999, avant la tempête, l'objectif était une rotation d'environ 50 ans.

Les pratiques sylvicoles sont plus douces qu'avant : utilisation réduite et raisonnée de produits phytosanitaires conformément aux usages actuels fruit de l'expérience et des prescriptions du PEFC (Certification Forestière Pan Européenne).

b. Reconstitution forestière

Suite à la tempête de l'hiver de décembre 1999, les sylviculteurs sont dans une phase de reconstitution forestière.

La reconstitution des peuplements détruits par la tempête est dépendante du coût élevé des travaux. Pour l'assainissement préalable des parcelles ainsi que pour la réhabilitation et la mise aux normes du dispositif de protection des forêts contre les incendies, cette activité est confrontée à l'interprétation de la réglementation qui nécessite pour ces domaines : la connaissance de la Loi Pêche et de la Loi sur l'Eau et, lorsque les projets le justifient l'établissement de dossiers de déclaration ou d'autorisation avec enquête publique à déposer auprès du Service Police de l'Eau de la DDAF.

Le passage progressif du semis à la plantation conjugué à la mise à disposition du sylviculteur de plants issus du programme d'amélioration génétique du pin maritime devrait permettre de ramener l'âge d'exploitabilité à 40 ans. Le raccourcissement de la rotation⁶ est une nécessité indispensable :

- ⇒ au maintien du massif dans la compétitivité internationale,
- ⇒ pour procurer une rentabilité à l'investissement forestier (les cours du bois étant inchangés depuis plus de 30 ans).

Du point de vue hydraulique dans le nettoyage des parcelles et la reconstitution des peuplements sinistrés, c'est surtout le chevelu forestier composé de fossés de faibles calibres

⁵ Terme local qui définit les zones de pâturage à moutons.

⁶ Délai entre le semis et la coupe rase

qui est réhabilité.

Dans le cadre des ORGFH – Orientations Régionales de Gestion et de Conservation de la Faune Sauvage et de ses Habitats (document non validé à ce jour) les ASA – Associations Syndicales Autorisées de DFCI, de part leur connaissance des milieux forestiers et leur forte implantation sur le terrain, ont été pressenties comme partenaires privilégiés pour la protection, l'aménagement et la rénovation des lagunes en milieu forestier.

c. Limite forestière sur les rives des lacs

A Carcans, les marais sont entretenus par écobuage. 75% des rives *est* appartiennent à la commune. Il n'y a pas de souhait d'étendre la forêt et on est actuellement revenu sur les limites anciennes.

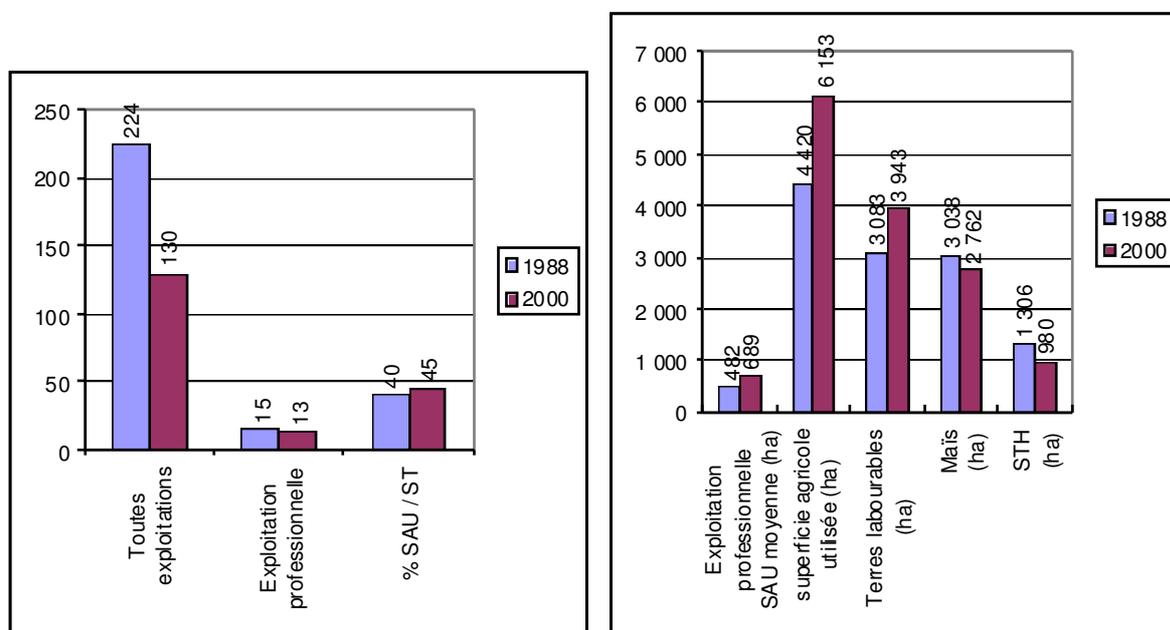
A Hourtin et Lacanau, la bordure *est* des lacs est essentiellement privée.

Conclusion : La forêt médocaine se reconstruit peu à peu dépendant de la mobilisation à l'échelle locale des crédits du plan national chablis. Les parcelles dévastées sont reconstituées par semis ou plantation utilisant des graines provenant de peuplements classés ou des plants issus de variétés améliorées. Il existe une aide à la création ou au maintien de biodiversité avec « la clause diversification » permettant entre autre le maintien et l'amélioration de peuplements feuillus.

L'enjeu pour les 4 prochaines années est la reconstitution de 45 000 ha de peuplements sinistrés soit 20 000 ha sur le territoire du SAGE impliquant la réhabilitation de 2 000 km de réseau hydraulique.

2.2. L'AGRICULTURE

a. Evolution passée



Graph 2 : Recensement Général Agricole 1988 et 2000 – Chambre d'agriculture 33
SAU : Surface Agricole Utile, STH : Surface Toujours en Herbe (prairies permanentes)

Evolution des systèmes de culture : peu de diversification culturale. La culture dominante est le maïs. On note l'arrivée des plantes légumières (carottes, petits pois).

Par comparaison des données 1988 et 2000 du Recensement Général Agricole (RGA), on peut dégager les tendances suivantes :

- Diminution du nombre d'exploitations (toutes exploitations confondues) : 224 exploitations en 1988 et 130 en 2000. On peut supposer que les petites exploitations ont disparu.
- Augmentation de la Surface Agricole Utilisée (S.A.U.) : 4420 ha en 1988 et 6153 ha en 2000. Les dernières grandes défriches se sont faites à la fin des années 80. La réglementation concernant les défriches et les conditions de défriche ayant évoluées, on assiste à une stagnation de la SAU depuis 1990.

Les petites exploitations ont disparus et les grandes exploitations se sont développées mais pas sur les mêmes sites. Auparavant, les petites exploitations étaient proches des bourgs et s'orientaient vers la prairie et la polyculture. Il y a eu un changement du paysage.

b. Projets agricoles

☐ Extension du "domaine de St Jean" sur la commune d'Hourtin

Ce projet concerne une très petite partie du bassin versant des lacs médocains (58 ha sur 530 ha total). Le projet est actuellement en enquête publique.

En fonctionnement non perturbé, l'évacuation des eaux agricoles n'est pas orientée vers le lac de Carcans-Hourtin mais vers le bassin versant du nord-médoc. Toutefois la Commission Locale de l'Eau restera très vigilante sur la réalisation de ce projet.

Conclusion : la surface agricole est stable depuis 20 ans. Il n'y a pas de projet agricole animalier (porcherie, etc...). Seul un projet d'extension en limite nord-est du bassin versant est en cours d'instruction.

2.3. LES ENTREPRISES

- Carcans : l'implantation des entreprises est limitée à l'intérieur des zones d'activités déjà existantes.

- Lacanau et Hourtin : aménagement et extension des zones d'activités existantes.

Conclusion : Il n'y a pas de nouvelles implantations d'entreprise en perspective sur le territoire des lacs médocains.

2.4. LES ACTIVITES TOURISTIQUES

☐ Nature des loisirs

Source : Etat des lieux – SCOT – CDC des lacs médocains.

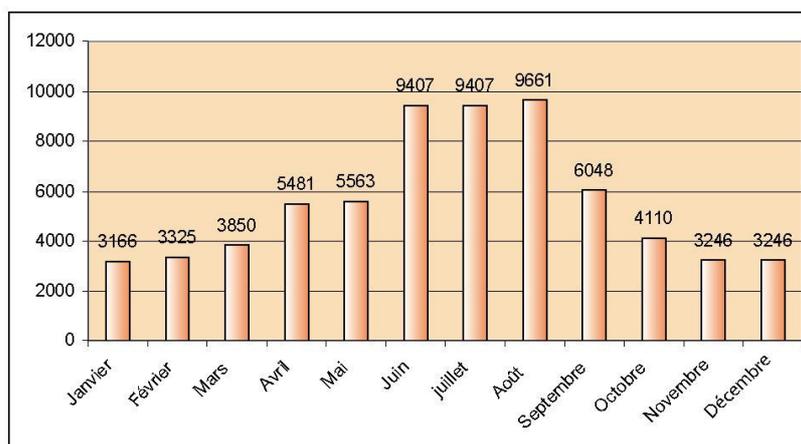
Le tourisme est concentré dans les trois communes riveraines des lacs : Carcans, Hourtin et Lacanau (Le Porge a un tourisme tourné vers l'océan, hors territoire du SAGE). Les activités pratiquées sont essentiellement liées au **nautisme** (bateaux, planche à voile, ski nautique et kite-surf) et à la **baignade**.

Les activités de plein air telles que le **vélo et la randonnée**, se développent avec la mise en place de pistes cyclables et le tracé de plusieurs chemins de randonnée donnant lieu à des promenades d'initiation aux richesses naturelles. Les sports tels que l'équitation et le golf, qui demandent davantage d'équipements sont encore peu représentés sauf à Lacanau.

□ Impact des flux saisonniers / proximité des lacs

Source : Etat des lieux – SCOT – CDC des lacs médocains.

D'après les comptages routiers effectués en 2002 par la DDE33 sur la D6 (route reliant Lacanau-Océan à Bordeaux), le trafic automobile **augmente de 80% pendant les mois d'été**. Hors saison le trafic moyen est de 5 300 véhicules par jour. En période estivale, il passe à 9 500 véhicules par jour. Au cours des week-ends, de juin à septembre, le trafic varie entre 11 000 et 15 000 véhicules.



Graph 3 : Flux automobile sur la D6 en direction de Lacanau

Sources : SCOT, DDE33, CETE

Les flux saisonniers se concentrent principalement sur la RD6 en direction de la station balnéaire Lacanau-Océan et dans une moindre mesure sur la D3 et D207 qui relie respectivement Carcans-Plage, Hourtin-Plage, Sainte-Hélène. Ceci s'explique par la forte population estivale provenant de Bordeaux et de son agglomération (60% selon le diagnostic territorial de la communauté de communes réalisé en 2002).

□ Les sites de baignade

Les communes des lacs n'envisagent pas la création de nouveau site de baignade hormis le projet de reconversion du CFM où une zone de baignade pourrait être envisagée.

□ Les sites nature-découverte

- La Réserve Naturelle du Cousseau : le circuit ouvert au public en visite libre a été réduit entre 1990 et 2000. Le circuit a diminué progressivement de 15 km à 1,5 km. Par contre le nombre de visiteurs a augmenté, durant la même période, de 15 000 à 25-30 000 visiteurs par an.

- Lagune de Contaut : Comme la réserve naturelle du Cousseau, la Lagune peut se visiter librement ou avec un guide (période estivale seulement). La fréquentation depuis les 10 dernières années est très variable selon l'année. Le comptage en visite libre est une estimation.

Lagune de Contaut	Visites guidées	Visites libres comptabilisées*
Fréquentation 2005	510	392
Fréquentation minimale	199 (en 2003)	461 (2003)
Fréquentation maximale	982 (2000)	3 106 (2000)

* visites libres comptabilisées pendant la présence d'un guide

Source : CG33 – Espaces Naturels Sensibles

- Certains sites de la rive est du lac à Hourtin sont ouverts au public du 15 juin au 15 septembre. La fréquentation est également variable selon l'année.

Rive est lac Hourtin	Visites guidées	Visites libres comptabilisées*
Fréquentation 2005	498	209 (2004)
Fréquentation minimale	190 (2003&2004)	209 (2004)
Fréquentation maximale	498 (2005)	465 (1999)

* visites libres comptabilisées pendant la présence d'un guide

Source : CG33 – Espaces Naturels Sensibles

- L'ONF, le Conservatoire du littoral, le Conseil Général de la Gironde et les communes n'ont pas de nouveau projet d'ouverture de site au public.

- Commune de Lège Cap-Ferret : le maire souhaiterait reprendre en intégralité la gestion des Près Salès de Lège-Arès.

Conclusion : Les activités touristiques proposées autour des lacs médocains sont étroitement liées à la nature.

2.5. LES ACTIVITES NAUTIQUES

L'activité nautique principale des lacs est la voile. De nombreuses régates se déroulent du printemps jusqu'à l'automne.

❑ Evolution des clubs de voile

Différents clubs nautiques se partagent les lacs :

Hourtin : UCPA, CVHM (Club de Voile Hourtin Médoc à Piqueyrot), CNHM (Club Nautique Hourtin Médoc au port).

Carcans : UCPA, CVB (Cercle de Voile de Bordeaux Carcans-Maubuisson).

Lacanau : CVLG (Club de Voile Lacanau Guyenne).

Le nombre d'adhérents aux clubs de voile stagne depuis 10 ans voire même régresse. Par

contre les locations de bateau à voile ou à moteur augmentent.

Les clubs de voile ne semblent pas avoir de grands projets dans les années à venir impactant sur l'aménagement des lacs.

❑ Le développement des bateaux habitables et à moteur

Les bateaux habitables et à moteurs se sont fortement développés, tant en nombre qu'en puissance, en particulier suite à l'installation des équipements portuaires (port d'Hourtin créé en 1980, port de Lacanau créé en 1983) mais aussi suite à l'engouement général pour cette activité.

❑ L'arrivée du Kite-Surf

Le Kite-surf se développe de plus en plus et les communes ont dû prendre de nouveaux arrêtés réglementant cette pratique.

❑ Développement du canoë sur le canal du Porge-Lège Cap-Ferret

Le canoë se développe de plus en plus dans le Canal du Porge-Lège Cap Ferret.

Un club de Lège et un autre d'Arès ont inscrit l'itinéraire dans leur dépliant sans aucune concertation, ni réglementation avec le gestionnaire du canal.

❑ L'arrivée des bateaux "promenade"

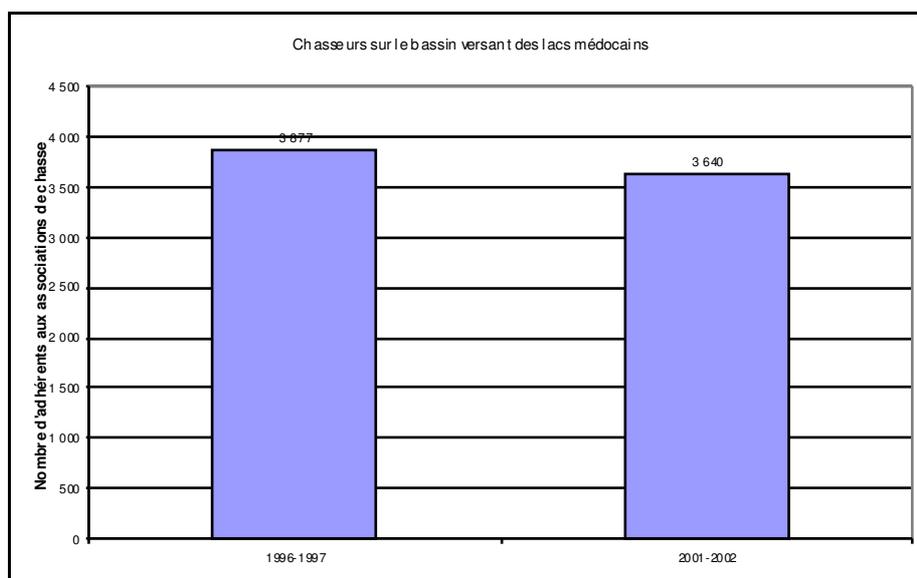
Les bateaux "promenade", proposant une découverte des lacs, commencent à se développer. Il en existe un au départ du port d'Hourtin et un autre en projet sur Lacanau.

Conclusion : Une multitude d'activités nautiques motorisées ou non évoluent et se développent sans limite quantifiable, sans toujours respecter les zonages actuels qui sont certainement à réétudier.
--

2.6. LA CHASSE

❑ Evolution des adhérents

Les données présentées dans le graphique ci-dessous sont des estimations basées sur la comptabilisation des "timbres subvention", elles ne reflètent pas exactement le nombre de chasseurs pratiquant.



Graph 4 : Evolution du nombre de chasseurs.

Source : Fédération départementale des chasseurs

Depuis 7 ans, le nombre de chasseurs sur le territoire des lacs médocains est **quasiment stable** (-6% soit 240 chasseurs). Au niveau départemental et national, la diminution du nombre de chasseurs est beaucoup plus marquante. Aussi, cette stabilité de la pratique de la chasse dans le bassin versant est l'image de qualité des territoires médocains.

❑ Politique future de la Fédération Départementale des chasseurs

La Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde est en train d'élaborer son Schéma Départemental de Gestion Cynégétique conformément à la Loi Chasse de juillet 2000. Le diagnostic est en cours de réalisation. Ce schéma précisera les objectifs en terme de modalités de pratique de la chasse, de gestion des espèces, d'acquisition et de gestion des zones humides. Le Schéma sera validé par le préfet et sera opposable aux tiers.

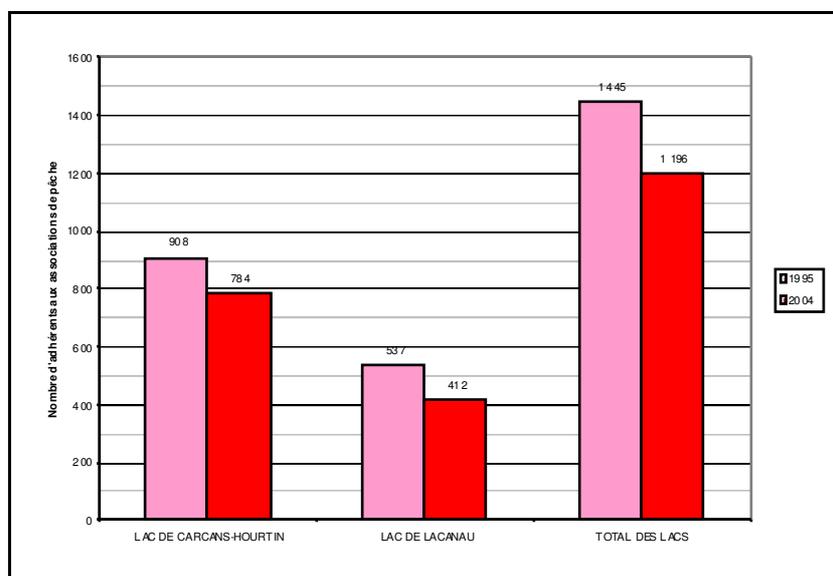
La Fédération Départementale mène une politique d'acquisition foncière et de gestion des zones humides. Des futures acquisitions peuvent être envisagées dans le bassin versant.

La Fédération Départementale est très attachée au maintien d'une bonne biodiversité dans le cadre des travaux de reboisement et de maintien des milieux humides.

Conclusion : la pratique de la chasse reste stable depuis 9 ans. La pratique de la chasse sur les rives des lacs tient à la bonne gestion des zones humides, voire la reconquête de certaines comme le Marais du Gnac à Lacanau.

2.7. LA PECHE

□ Evolution des adhérents



Graph 5 : Evolution du nombre de pêcheurs sur les lacs.

Source : Fédération Départementale de la Pêche

De manière générale, il y a **une légère baisse** des adhérents aux associations de pêche sur les deux lacs. En 10 ans, il y a eu une diminution générale de 250 pêcheurs (-17%) qui suit la baisse générale du département et de l'ensemble du territoire français (-19 à 20%).

Cette baisse a plusieurs explications : le coût de la carte de pêche, la multiplicité des loisirs urbains et ruraux, l'absence de certitude de capturer un poisson, l'augmentation des pêcheurs sans carte.

Il n'existe pas de "pression de pêche" sur les lacs médocains car la grande superficie de ces lacs permet un potentiel de pêche très important. La pêche la plus attractive s'effectue au milieu des lacs et le pêcheur a donc la contrainte de devoir disposer d'un bateau. De ce fait, il y a une forte fréquentation des canaux ou crastes importantes : canal des étangs, canal du Porge, craste du Lambrusse.

□ Politique future de la Fédération de pêche

La Fédération souhaite reconquérir les pêcheurs notamment en fidélisant les "jeunes pêcheurs" à travers les centres de loisirs et les écoles.

Cette reconquête passe par un plan de communication adapté et par un partenariat réussi avec les offices du tourisme, les communes, les campings, les locations de bateau etc....

Les communes de Carcans et Lacanau souhaitent maintenir et moderniser la pêche aux engins.

Conclusion : La diminution de la pratique de la pêche sur les lacs médocains reflète la tendance départementale et nationale. De ce fait, la Fédération de Pêche a pour objectif de reconquérir les pêcheurs en développant la communication et le partenariat local.

2^{ème} partie : Scénarios

Les scénarios n'ont pas d'ordre de priorité et certains peuvent être menés ensemble.

Le scénario "0" correspond au cas où rien n'est fait.

AMENAGEMENT	
<i>Scénarios et Conséquences :</i>	
Développement de la population permanente suite à l'augmentation de la capacité d'accueil (+32%).	<p>Pour la majorité des systèmes d'assainissement les rejets sont situés hors du bassin versant.</p> <p>⇒ Scénario 1 : Création de stations d'épurations (Brach) et agrandissement (Le Porge, Ste Hélène, Lacanau).</p> <p>⇒ Scénario 2 : Les autres stations d'épuration ont-elles des capacités suffisantes à recevoir une plus grande charge de pollution.</p>
Projet d'aménagement – re conversion du CFM (Haute Qualité Environnementale) - Hourtin	<p>⇒ Scénario 0 : Pas de réalisation du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Pas de modification de la fréquentation des rives du lac. ↳ Dispersion moindre du Lagarosiphon. ↳ Pas de maîtrise des eaux pluviales. <p>⇒ Scénario 1 : Réalisation du projet logements + port + services.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Augmentation de la fréquentation humaine. ↳ Creusement du fond du lac. ↳ Dispersion du Lagarosiphon et obligation de traitement. ↳ Augmentation des bateaux sur le lac. ↳ Maîtrise des eaux pluviales. <p>⇒ Scénario 2 : Réalisation du projet sans le port.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Augmentation de la fréquentation humaine. ↳ Maîtrise des eaux pluviales.
Projet d'aménagement d'une résidence touristique et médicale – re conversion de l'ancien centre médico-social au Moutchic - Lacanau	<p>⇒ Scénario 0 : Pas de réalisation du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Pas de modification de la fréquentation des rives du lac. <p>⇒ Scénario 1 : Réalisation du projet dans un respect paysager et environnemental du site.</p>

HYDRAULIQUE	
<i>Scénarios et Conséquences :</i>	
Accumulation des années d'étiages sévères	<p>⇒ Scénario 0 : Risque d'étiage sévère. Stagnation des eaux. Baisse de la qualité sanitaire. Développement des plantes invasives.</p> <p>⇒ Scénario 1 : Tendre à relever les cotes maximales (avril) des lacs dans la limite du risque d'inondation et d'usage du bassin versant, afin de garantir un stock d'eau plus important.</p> <p>⇒ Scénario 2 : Définir un rail objectif des cotes des lacs.</p>
Assèchement et fermeture des zones humides	<p>⇒ Scénario 1 : Reconnexion des marais de Talaris avec le système hydraulique en créant des continuités d'écoulement et en augmentant les cotes maximales.</p> <p style="padding-left: 40px;">↳ Favorable à la reconquête des zones de fraies dans les zones humides (projet axe migrateur).</p> <p>⇒ Scénario 2 : Limiter l'avancée de la forêt dans les zones rivulaires orientales des lacs.</p> <p>Les deux scénarios peuvent être menés ensemble.</p>
Erosion du canal du Porge	<p>Quelque soit le scénario choisit, il faut maîtriser la végétation des berges et faire de l'information préventive auprès des gestionnaires forestiers.</p> <p>⇒ Scénario 1 : Les travaux de restauration des berges sont coûteux et il est préférable de retracer les pistes de servitude ou d'acheter les terrains riverains. Enlever les embâcles et laisser le cours d'eau divaguer.</p> <p>⇒ Scénario 2 : Enlever les embâcles et restaurer les berges. Coût élevé.</p> <p>⇒ Scénario 3 : Créer des seuils de retenues entre la dernière écluse du Pas du Bouc et l'exutoire.</p>
Modification des lacs	<p>⇒ Scénario 1 : Limiter le comblement des lacs en créant des bassins de rétention de sable en amont.</p>

PLANTES INVASIVES	
<i>Scénarios et Conséquences :</i>	
Prolifération du Lagarosiphon et Egeria	<p>⇒ Scénario 0 : Laisser en l'état en attendant une régression naturelle (hautes eaux, températures basses).</p> <p>⇒ Scénario 1 : Entretenir chaque année. Coût élevé. Au préalable, définir la solution technique la plus appropriée à l'état d'envahissement et à l'usage du site.</p> <p>⇒ Scénario 2 : Interdire la navigation des bateaux sur le canal des étangs et dans les zones fortement envahies.</p>
Prolifération de la Jussie	<p>⇒ Scénario 1 : Combinaison d'un arrachage mécanique avec une finition manuelle.</p> <p>⇒ Scénario 2 : Arrachage manuel. Efficace mais long.</p>

FAUNE ET FLORE	
<i>Scénarios et Conséquences :</i>	
Restauration de l'axe migrateur et reconquêtes des zones humides (projet en cours de réalisation de passes à anguille).	⇒ Scénario 1 : Lutter efficacement contre le braconnage au débouché du canal de Lège.

USAGE : BAINNADES	
<i>Scénarios et Conséquences :</i>	
Surveillance des Cyanobactéries Risque sanitaire	<p>En attente d'amélioration des textes réglementaires.</p> <p>⇒ Scénario 1 : Améliorer l'information auprès des Maîtres Nageurs Sauveteurs et du public.</p>
Transparence de l'eau inférieure à 1m Risque de sécurité	<p>⇒ Scénario 1 : Informer le public et garder les baignades ouvertes sous la responsabilité des maires.</p> <p>⇒ Scénario 2 : Fermer les baignades et laisser la responsabilité aux baigneurs.</p> <p>⇒ Scénario 3 : Méthodes techniques pour améliorer la transparence de l'eau dans la zone de baignade.</p>
Améliorer la qualité des zones de baignade : Le projet de directive sur les eaux de baignade renforcerait les normes sanitaires.	<p>Face au futur renforcement des réglementations sanitaires, les communes des lacs devront trouver une solution pour améliorer les sites de baignade trop souvent de qualité "moyenne" : Maubuisson, Place de la Concorde, Le Moutchic, Piqueyrot.</p> <p>⇒ Scénario 1 : Enlever les bancs de sable (ex à Maubuisson pour recréer une profondeur, cas de Bombannes où les eaux plus profondes sont régulièrement "bonnes").</p> <p>⇒ Scénario 2 : Supprimer les arrivées d'eaux pluviales : lessivage de la voirie et des parkings.</p>

USAGE : SYLVICULTURE*Scénarios et Conséquences :***Reconstitution des forêts sinistrées.**

⇒ Scénario 1 : Reconstitution de la majorité des surfaces – forêt cultivée – filière bois (sylviculture, exploitation forestière) maintenue – remise en état du chevelu hydraulique - transport de sable

⇒ Scénario 2 : Reconstitution d'une faible partie du massif – diminution des surfaces en production – abandon d'une partie du territoire – augmentation des zones non entretenues – aggravation du risque incendie – absence d'assainissement- faible transport de sable.

USAGE : AGRICULTURE*Scénarios et Conséquences :***Hormis le projet d'extension au nord-est du bassin versant, optimiser les activités agricoles existantes.**

⇒ Scénario 1 : Créer des bassins de lagunage en amont pour limiter les flux de nitrates, de phosphates, de pesticides.

USAGE : ACTIVITES NAUTIQUES*Scénarios et Conséquences :***Développement de l'activité canoë sur le canal du Porge.**

⇒ Scénario 0 : Dégradation des berges.

⇒ Scénario 1 : Réglementer la navigation sur cette section (convention) et aménager/organiser des descentes à canoë.

Développement des bateaux habitables et à moteur, des véhicules nautiques à moteurs.

⇒ Scénario 1 : Protéger les lacs contre les hydrocarbures et autres pollutions.

↳ Préconiser les moteurs moins polluants (moteur à 4 temps).

↳ Créer des stations de vidange pour les eaux noires dans les ports.

↳ Actualiser l'arrêté préfectoral sur le lac de Carcans-Hourtin limitant au nombre de 100 les bateaux à moteur de plus de 100 cv.

↳ Contingenter strictement le nombre de bateaux et leur localisation (bateaux à la journée incontrôlables).

COMMISSION LOCALE DEL'EAU

Secrétariat technique et administratif

Président de la CLE : Monsieur Henri SABAROT
Animatrice du SAGE : Mlle Céline DEBAILLEUL

Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant
des Etangs du Littoral Girondin
Mairie – 33 121 CARCANS

Tél : 05.57.70.10.57
Fax : 05.56.03.90.31
Mail : debailleul@free.fr